

Concevoir une médiation par le paysage comme outil d'appropriation des enjeux alimentaires par les habitants

Flora Rich, Yves Petit-Berghem

▶ To cite this version:

Flora Rich, Yves Petit-Berghem. Concevoir une médiation par le paysage comme outil d'appropriation des enjeux alimentaires par les habitants. Développement durable et territoires, 2024, 15 (1), $10.4000/120 {\rm cn}$. hal-04649656

HAL Id: hal-04649656

https://hal.science/hal-04649656

Submitted on 16 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 15, n°1 | Juin 2024 Les jardins dans la fabrique des territoires : pratiques et représentations du socio-écosystème jardin

Concevoir une médiation par le paysage comme outil d'appropriation des enjeux alimentaires par les habitants

Le cas des jardins potagers de Magny-en-Vexin, Île-de-France

Landscape mediation as a leverage of appropriation of food issues by populations The case of home gardens in Magny-en-Vexin, Île-de-France, France

Flora Rich et Yves Petit-Berghem



Édition électronique

URL: https://journals.openedition.org/developpementdurable/24108

DOI: 10.4000/120cn ISSN: 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Ce document vous est fourni par Université Paris-Saclay



Référence électronique

Flora Rich et Yves Petit-Berghem, « Concevoir une médiation par le paysage comme outil d'appropriation des enjeux alimentaires par les habitants », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 15, n°1 | Juin 2024, mis en ligne le 30 juin 2024, consulté le 16 juillet 2024. URL: http://journals.openedition.org/developpementdurable/24108; DOI: https://doi.org/10.4000/120cn

Ce document a été généré automatiquement le 12 juillet 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Concevoir une médiation par le paysage comme outil d'appropriation des enjeux alimentaires par les habitants

Le cas des jardins potagers de Magny-en-Vexin, Île-de-France

Landscape mediation as a leverage of appropriation of food issues by populations The case of home gardens in Magny-en-Vexin, Île-de-France, France

Flora Rich et Yves Petit-Berghem

- Sous la pression du changement climatique et des mutations socio-écologiques, les populations des pays développés se voient obligées d'interroger leur rapport à l'alimentation. La question de la relocalisation de la production de nourriture, l'exigence de traçabilité et de qualité des produits, le souci d'un engagement individuel et collectif en faveur de pratiques culturales écologiques, ou encore la fragilisation de l'accès à l'alimentation en période de crise : ces enjeux redonnent à l'autoproduction alimentaire¹ et au jardin potager une place stratégique dans des systèmes alimentaires de plus en plus complexes (Boulianne *et al.*, 2021).
- En sus des jardins collectifs, dont la contribution à la réappropriation de l'acte de production agricole en ville par les habitants a été rapportée par une littérature scientifique abondante (par exemple Glatron et Granchamp, 2021; Paddeu, 2021; Scheromm, 2013), les jardins potagers privés sont aussi le lieu de pratiques qui, bien que non insérées dans les filières agricoles et non nécessairement affiliées à des revendications militantes, s'inscrivent dans des dynamiques en faveur d'une alimentation durable et alternative au système agro-industriel (Jehlička et Daněk, 2017). En s'investissant dans le partage et le don, les jardiniers cultivant un potager dans le cadre privé contribuent à la consolidation de réseaux de sociabilité et des mécanismes de solidarité (*ibid.*); en subvenant eux-mêmes à une part non négligeable de leurs besoins alimentaires, ils prennent part aux circuits courts et à la résilience des

- populations et des systèmes urbains (Darly et al., 2021; Ghosh, 2021; Marie, 2019; Taylor et Lovell, 2012).
- Dans les territoires ruraux, les Parc naturels régionaux sont parmi les rares acteurs institutionnels en mesure de jouer un rôle clé pour la promotion et le soutien des pratiques jardinières habitantes à visée d'autoproduction alimentaire (Durandard et Delfosse, 2021). Le jardin potager se situe en effet à la croisée de plusieurs missions stratégiques des PNR: la protection et la gestion du patrimoine naturel et paysager, notamment la biodiversité cultivée du jardin, l'éducation à l'environnement et le développement social.
- 4 Nombreux sont les PNR engagés à ce jour dans des Projets alimentaires territoriaux (PAT) (FPNRF, 2020), notamment dans le cadre de partenariats avec les métropoles voisines. Or, la définition de ces « territoires d'alimentation locale, responsable et durable » (*ibid.*) n'intègre pas les habitants-jardiniers, à l'exception d'un seul de ces PAT (Peyrat, 2022). Celui-ci souligne la multifonctionnalité des jardins potagers privés, en tant que « micro-espaces contribuant à l'autosuffisance alimentaire » et « au bien-être des personnes concernées » (*ibid.*).
- L'exclusion des jardins potagers et, à travers eux, de la dimension non marchande et non professionnelle de l'agriculture, rend compte de la difficulté à conceptualiser les modalités d'engagement du jardin potager et des pratiques spatiales habitantes afférentes dans les actions publiques visant à l'aménagement de territoires alimentaires durables. De quelle manière peut-on contourner ce frein conceptuel pour que le jardin potager soit reprojeté au sein d'un rapport d'échelle plus large pour l'adoption d'une alimentation durable? Quels leviers peuvent permettre l'appropriation de ces enjeux par les habitants-jardiniers des PNR et l'inclusion de ces derniers dans la territorialisation des projets alimentaires?
- Dans cet article, nous proposons d'explorer la manière dont une démarche de médiation par le paysage, menée à l'échelle d'une petite ville, pourrait s'articuler avec les orientations d'un PNR pour faire émerger l'autoproduction alimentaire comme une préoccupation collective. À cette réflexion est associée la notion de « paysage alimentaire », soit « un terme utilisé pour décrire le procédé d'observation d'un lieu à travers le prisme de la nourriture et pour mettre au jour les relations humaines » (Yasmeen, cité dans Toublanc et Poulot, 2017).
- Le propos est appuyé sur la petite ville de Magny-en-Vexin (95), située dans le Parc naturel régional du Vexin français, où un PAT est en cours d'élaboration depuis 2020, en partenariat avec la communauté d'agglomération voisine de Cergy-Pontoise. La réflexion prend part à un travail de thèse en cours sur le territoire du Vexin français. Magny-en-Vexin a fait l'objet d'une recherche-action Popsu-Territoires entre 2019 et 2020. Une analyse cartographique diachronique y a été associée à une enquête in situ (entretiens semi-directifs et analyse paysagère) dans le but de caractériser la trajectoire d'évolution des jardins potagers dans la commune depuis 1950 (Rich, 2020; Rich et Petit-Berghem 2022). Cette approche originale sert d'appui à la construction de la démarche de médiation par le paysage, qui n'a pas été testée pour l'instant et dont il s'agit dans cet article d'esquisser un protocole opératoire et d'évaluer la pertinence au regard des orientations et des actions du Parc. S'attachant à décrire essentiellement des dynamiques spatiales et paysagères en lien avec les pratiques jardinières, l'étude laisse

volontairement de côté d'autres aspects du jardinage d'autoproduction, comme les intrants et les sols.

- La médiation par le paysage peut se comprendre comme « la prise en compte de regards différents sur l'espace pour favoriser l'élaboration d'une action localisée ou d'un projet collectif » (Michelin et Candau, 2009). Elle s'éprouve nécessairement au contact du terrain et suppose la participation active des populations. Pour ce faire, l'acteur en charge de la médiation (un chercheur, un paysagiste) mobilise les outils du paysagiste pour produire des documents graphiques servant de supports d'échanges entre les acteurs (Davodeau et Toublanc, 2010). Nous nous attachons ici à renseigner le processus de « traduction » de données de recherche brutes collectées sur le terrain, en supports de discussion à même de dégager des représentations collectives d'un paysage alimentaire en projet, inspiré de la manière dont Buyck et Meyfroidt l'avaient envisagé avec la méthode des transects (Buyck et Meyfroidt, 2020). Ces supports visuels sont focalisés sur la thématique de l'autoproduction alimentaire, et leur but est alors de constituer « autant de stimuli permettant aux participants de se restituer, par l'esprit, le paysage, l'idée étant d'associer récit et image » (Khettab, 2022).
- Dans une première partie, nous présentons le terrain de recherche et la méthode. Au cours de la seconde partie, nous décrivons la trajectoire des jardins potagers en tant que trame jardinée évolutive, en nous attardant sur des points de l'analyse cartographique diachronique et de l'enquête in situ qu'il paraît pertinent de mobiliser dans le cadre d'une médiation par le paysage prenant place dans la commune de Magny. Dans un troisième temps sont envisagées des pistes de traduction de ces données en supports de médiation mettant en discussion la trajectoire du paysage alimentaire de Magny-en-Vexin.

1. Présentation du terrain d'étude et de la méthode

1.1. Aux confins de l'Île-de-France, le Vexin français : un Parc naturel régional agricole qui se reconfigure autour d'un projet alimentaire territorial

- Aux portes de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, le Parc naturel régional du Vexin français s'est constitué en 1995 en réaction à l'avancée du front urbain de la métropole parisienne. Peuplé de 104 000 habitants, le Parc est principalement occupé par les activités agricoles, qui occupent 70 % de ses 710 km² (Figure 1). Sa politique environnementale met l'accent sur la préservation des vastes paysages de grandes cultures qui ont inspiré jadis des peintres de renom comme Van Gogh, dont les œuvres peintes participent de la patrimonialisation des paysages du Vexin.
- Derrière ce décor mythique d'autant plus attractif qu'il est situé aux portes de Paris, les paysages remarquables du Vexin reposent sur une réalité moins bucolique, puisqu'ils sont soutenus par de grandes exploitations agro-industrielles à dominante céréalière, tournées vers l'exportation à l'international. Par ailleurs, avec seulement 3,5 % de la surface agricole utile (SAU) convertie en agriculture biologique fin 2018 (soit deux fois moins que le PNR voisin de la Haute Vallée de Chevreuse), le Parc a conscience du décalage de l'agriculture vexinoise par rapport à la dynamique sociétale majeure que

représente la transition vers des modes de production respectueux de l'environnement (L'Institut Paris région, 2020).

Dans ce contexte et pour répondre à la demande sociale croissante de relocalisation de l'alimentation et de création de circuits de proximité, le Parc et la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise lancent une démarche de concertation pour l'élaboration des plans d'action du Projet alimentaire territorial (PAT) en 2020. Ce PAT a pour objectif de couvrir la moitié des besoins alimentaires des 311 000 habitants concernés par le projet², tout en répondant aux enjeux du Plan Climat. Il s'agit pour la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise de réduire de 10 % ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2022, et pour le PNR du Vexin français de développer des actions visant à « contribuer à une agriculture de solutions face au changement climatique, soutenir les diversifications et développer les circuits courts et de proximité ».

Si les deux institutions ont choisi d'impliquer les habitants dans la démarche, notamment à travers des rencontres virtuelles entre les acteurs, organisées sur internet pendant la pandémie et ouvertes au public, aucun des documents diffusés à ce jour ne mentionne la contribution potentielle du jardin potager et des habitants-jardiniers à la construction du PAT. En se focalisant sur la relocalisation de l'alimentation via une reconfiguration de la filière agricole dans une perspective de développement local essentiellement économique, les objectifs du projet passent sous silence la dimension non professionnelle de l'agriculture.

Pourtant, le Parc a conscience des répercussions qu'entraînent l'engouement autour de l'agriculture de proximité et le phénomène d'écologisation des pratiques sur les comportements et les attentes des particuliers. Une manière pour lui de répondre au souhait des habitants de voir se diffuser de nouvelles pratiques culturales dans le territoire a été d'organiser les ateliers « Jardiner au naturel ». Dans ce cadre, 69 ateliers ont permis à 275 personnes de bénéficier de cours de jardinage entre 2014 et 2019 (PNR du Vexin français, 2020). Traiter séparément pratiques agricoles professionnelles et non professionnelles passe à côté de l'opportunité de créer une synergie collective, plus horizontale, permettant l'avènement d'un nouveau paysage alimentaire, au sein duquel les habitants ne seraient pas seulement perçus comme des consommateurs mais aussi comme des acteurs de la transition, détenteurs de savoirs et de savoir-faire agricoles, soit d'une culture alimentaire et environnementale qu'il importe aussi de valoriser et de transmettre.

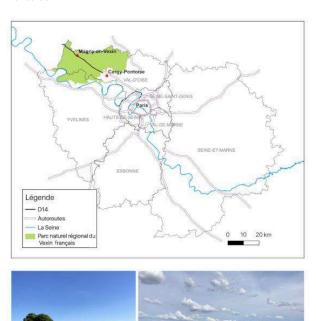


Figure 1. Les vastes paysages de plateaux céréaliers du Vexin français aux portes de Cergy-Pontoise

Sources: IGN Admin express 2022, OpenStreetMap 2022, Rich, 2022

1.2. Magny-en-Vexin, une petite ville sous influence métropolitaine

- Magny-en-Vexin est l'une des 98 communes du PNR du Vexin français. Elle est située dans la vallée de l'Aubette, petite rivière affluent de l'Epte, elle-même affluent de la Seine. Cette petite ville de 5 600 habitants est la deuxième commune la plus peuplée du Parc après celle d'Auvers-sur-Oise. À l'image du Vexin français, près de 70 % du territoire de la commune est occupé par des terres agricoles³. Constituant un écrin pour la ville logée dans la vallée, les grandes cultures en openfield s'étendent sur la partie haute des versants de la vallée de l'Aubette et sur les plateaux, où elles côtoient quelques boisements.
- La localisation de Magny-en-Vexin aux confins de la région Île-de-France et éloignée des grands centres urbains en fait une centralité importante pour la vie locale. Les villages alentour profitent des équipements dont dispose la ville: supermarchés, commerces et petit marché le samedi matin en centre-ville, hôpitaux, écoles élémentaires et collège, restaurants, etc. Cependant, les mobilités sortantes sont fortement polarisées vers l'agglomération parisienne, où les Magnytois se rendent par la voie rapide D14 pour le travail et les loisirs urbains offerts par les grands centres de consommation (Figure 1). L'offre limitée en transports collectifs elle est composée uniquement de lignes de bus –accroît la dépendance des ménages à la voiture.
- 7 La commune de Magny-en-Vexin a fait l'objet d'un programme Popsu-Territoires entre 2019 et 2020⁴. Cette recherche-action proposait de « *retrouver la centralité perdue de*

Magny-en-Vexin ». Dans ce cadre, un travail exploratoire proposait d'examiner le territoire de la commune comme une trame jardinée (Rich, 2022).

1.3. Méthodologie

- La méthode est construite en deux temps : la collecte des données sur le territoire étudié, puis la médiation paysagère.
- 19 La collecte de données sur le terrain comporte trois volets. Ceux-ci permettent de répertorier puis de caractériser les types de jardins potagers en reconstituant la trajectoire de chacun d'eux. La démarche s'est attachée à outrepasser les limites du jardin, lequel est généralement traité en tant qu'entité spatiale close, pour mettre au jour les dynamiques qui en font un objet socio-spatial ancré dans le territoire, dans sa géographie et dans son histoire.
- Le volet 1 consiste en une analyse cartographique diachronique des jardins potagers dans la commune de Magny-en-Vexin. En nous appuyant sur les travaux pionniers de Taylor et Taylor-Lovell (2012), nous utilisons la méthode de détection manuelle des potagers grâce à l'interprétation d'ortho-photographies en haute définition. L'originalité de notre approche repose sur l'analyse diachronique étendue sur une période d'environ 70 ans. Pour ce faire, nous répétons la méthode de détection manuelle des surfaces potagères à trois dates : 1950, 1987 et 2018. Pour les années 1950 et 1987, les photographies aériennes d'archives issues de la base de données IGN BD ORTHO Historique ont été exploitées. Pour l'année 2018, nous avons utilisé les images haute résolution (autour de 1 m) des serveurs de Google Earth. Les entités sont relevées manuellement sous forme de polygones dans un logiciel de traitement SIG.
- 21 Le volet 2 est composé d'une série d'entretiens semi-directifs menés auprès de jardiniers (18), du président de l'association des Jardins de Vernouval et d'élus (2) et anciens élus (2), adjoints à l'urbanisme, au développement durable ou encore aux travaux. Outre un ensemble de questions généralistes permettant d'établir des profils types de jardiniers, les entretiens avec ceux-ci visaient essentiellement à recueillir leurs témoignages et leurs impressions quant aux évolutions de la pratique du jardin potager dans la ville, évolutions touchant les conditions matérielles de leurs pratiques, mais aussi les paysages associés. Les élus ont été choisis pour leur connaissance des mutations urbaines et environnementales. Leur connaissance des jardins potagers de la commune a été interrogée ainsi que leur vision du jardinage habitant et de la place de celui-ci dans l'aménagement du territoire. Ils sont complétés d'entretiens spontanés avec les habitants, survenus au cours des visites de terrain. Les jardiniers sont des résidents permanents de Magny. Le tableau 1 montre le profil des jardiniers enquêtés. L'échantillon se compose d'une large majorité d'hommes et de retraités ; le plus jeune a 25 ans et les deux plus âgés ont plus de 85 ans. La moitié est propriétaire du terrain; six sont locataires mais payent parfois au propriétaire des sommes symboliques, pouvant descendre jusqu'à 20 euros l'année; trois sont bénéficiaires, ils occupent le terrain gratuitement en accord avec le propriétaire. La grande majorité des enquêtés (15) occupent un terrain déjà cultivé comme potager avant 1950. Les actifs sont ouvriers et, dans une moindre mesure, employés. Dix des jardins étudiés sont situés dans le fond de vallée et offrent un accès à l'Aubette pour l'irrigation des cultures.

Tableau 1. Profil des jardiniers enquêtés

Enquêté n°	Qualité	Genre	Âge	CSP	Gestion du jardin	Jardinier (statut)	Secteur	Apparition du jardin	Accès à L'aubette
1	Jardinier	Н	50	0	I	P	La Rosière	Av 1950	Oui
2	Jardinier	F	75	R	I	P	La Rosière	Av 1950	Oui
3	Jardinier	Н	85+	R	С	L	Arthieul	Av 1950	Non
4	Jardinier	Н	70+	R	С	L	Arthieul	Av 1950	Non
5	Jardinier	Н	40+	0	С	L	Arthieul	Av 1950	Non
6	Jardinier et propriétaire de jardins familiaux	Н	70+	R	С	P	Arthieul	Entre 1987-2018	Non
7	Jardinier	Н	60+	R	С	L	Arthieul	Av 1950	Non
8	Jardinier	Н	80+	R	I	P	Blamécourt	Av 1950	Oui
9	Jardinier	Н	85+	R	I	P	Blamécourt	Av 1950	Oui
10	Jardinier	Н	60+	R	I	P	Blamécourt	Av 1950	Oui
11	Jardinier	F	50+	E	I	P	Blamécourt	Av 1950	Non
12	Jardinier	Н	50+	E	I	P	Blamécourt	Av 1950	Non
13	Jardinier	F	70+	R	I	В	Blamécourt	Av 1950	Oui
14	Jardinier	Н	40+	0	I	В	Blamécourt	Av 1950	Oui
15	Jardinier	Н	35+	0	I	В	Blamécourt	Av 1950	Oui
16	Jardinier	Н	75+	R	I	L	Vernouval	Av 1950	Oui
17	Jardinier	Н	60+	R	I	Р	Vernouval	Entre 1950-1987	non
18	Jardinier, « référent technique »	Н	25	SE	С	L	Vernouval	Entre 1987-2018	Oui

Types de gestion du jardin : I = individuel, C = collectif ; css : R = retraité, O = ouvrier, E = employé, SE = sans emploi ; Statut des jardiniers : B = bénéficiaire, L = locataire, P = propriétaire

Sources: Rich, 2020

- Le volet 3 consiste en une approche sensible des paysages à partir d'une immersion dans le terrain de recherche, restituée par des croquis.
- Dans une deuxième phase, nous nous attachons à traduire ces données en représentations graphiques qui servent de supports de discussion entre les acteurs du territoire en suivant la méthode de la démarche de médiation paysagère.
- Le développement de la médiation paysagère au début des années 2000 réunit deux enjeux majeurs : la participation du public et la préoccupation du paysage (Davodeau et Toublanc, 2010). Le premier est encadré par la convention d'Arthus de 1998 et la loi de

2002 relative à la démocratie de proximité. Le second est institué par l'application en France en 2006 de la Convention européenne du paysage, instituant le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Bien qu'imparfaite et sujette à de nombreux débats, cette définition eut le mérite d'établir un consensus autour de cette notion polysémique, facilitant l'orientation de politiques publiques vers la prise en compte des « paysages ordinaires » et non plus seulement des paysages remarquables. En outre, le paysage demeure une entrée pertinente pour évoquer des espaces creux non occupés par des constructions propices à une qualité de vie pour les habitants. Ces espaces ouverts urbains sont en effet mal connus alors qu'ils sont dotés de réelles valeurs sociales et culturelles et traduisent aussi des aspirations sociales à plus de nature en ville.

En se prêtant à une lecture collective, le paysage devient objet de débat, c'est-à-dire un support démocratique, à la fois de réflexion et d'action, susceptible d'intégrer tous les acteurs d'un territoire. En cela il possède une double qualité d'« objet de négociation » et d'« outil de négociation » (Luginbühl, 2007). La médiation paysagère s'accompagne alors d'une « pratique de concertation ou de négociation entreprise par un paysagiste [ou un chercheur] dans le cadre d'un aménagement ou d'une politique d'aménagement » (Donadieu et Mazas, 2002 cités dans Davodeau et Toublanc, 2010). Dans cet exercice, le médiateur a souvent recours à une iconographie variée, comportant de manière non exhaustive photographies, dessins, cartes, blocs-diagrammes, « agissant comme une passerelle entre les chercheurs et les participants à ces scènes de débat » (Paradis et Lelli, 2010). Cette iconographie varie en fonction des objectifs du projet de médiation, des compétences du médiateur, des spécificités du territoire dans lequel elle prend place, et des acteurs qui y participent.

La médiation paysagère permet de tirer parti de « la dimension performative du paysage, dans sa capacité à rendre visibles des phénomènes, à énoncer du sens, voire à proposer un récit pour construire ou renforcer le collectif » (Fortin et al., 2019) ; soit une manière de « donner forme à une dynamique collective et un pouvoir local » (ibid.). Dans notre cas, cette démarche consiste plus particulièrement à créer les conditions d'une mise en débat du paysage alimentaire focalisé sur l'acte de production habitant. Il s'agit dès lors de formaliser, ou encore de faire apparaître un paysage alimentaire d'autoproduction, c'est-à-dire que l'on va produire des représentations graphiques paysagères mettant l'accent sur l'inscription matérielle des pratiques jardinières habitantes dans le territoire, afin d'une part d'en prendre la mesure, d'autre part de lire les liens et les ruptures qu'entretiennent celles-ci avec les espaces urbains, agricoles et naturels.

Dans la partie suivante, nous commençons par exposer les dynamiques socio-spatiales qui caractérisent le jardinage potager habitant dans la commune, à travers l'étude de la trajectoire des jardins potagers depuis 1950. Cette analyse nourrit une réflexion, exposée dans la 3^e partie, autour de la création de représentations graphiques de ce paysage alimentaire d'autoproduction, qui seraient montrées dans le cadre d'une médiation paysagère mettant en question l'évolution des jardins potagers habitants.

2. Trajectoire d'évolution des jardins potagers magnytois : quel ancrage dans l'espace et dans le temps ?

2.1. Une diversité de types de jardins potagers

- La figure 2 montre la répartition spatiale des jardins potagers dans le territoire de la commune en 2018 (Figure 2). À cette date, le cumul de l'ensemble des surfaces potagères atteint environ 4,5 hectares. Pour des raisons de temps et d'accessibilité sur site, l'étude a porté spécifiquement sur les 3,45 hectares⁵ de jardins potagers détachés du domicile, c'est-à-dire prenant place sur des parcelles cadastrales sans maison (en rose sur la carte de la figure 2). L'enquête de terrain a laissé de côté l'hectare restant de potagers rattachés à une maison, c'est-à-dire qui sont situés sur la même parcelle que celle-ci.
- On rencontre, parmi ces jardins indépendants du lieu d'habitation, deux grands types : les jardins familiaux en gestion collective (1,48 ha de cultures potagères), et les jardins en gestion individuelle⁶ (1,97 ha de cultures potagères) (Tableau 2).
- Nous avons identifié quatre jardins de type familiaux. Seuls les Jardins de Vernouval, localisés à proximité du quartier de la Porte de Vernon (voir Figure 2), sont organisés en association. Créés par la municipalité en 2017, ils mettent 16 lots à disposition de jardiniers. Leur fonctionnement repose sur une dynamique de partage, à travers la mise en commun de matériel, le roulement des tâches d'entretien des parties communes, et l'aménagement de grands espaces de convivialité et de jeu pour les enfants. Un animateur apporte son aide aux jardiniers, presque tous novices, en demande d'apprentissage.
- Les trois autres jardins familiaux sont situés dans le quartier d'Arthieul. Deux d'entre eux sont cultivés sur des terrains privés que le propriétaire propose en location directe à des jardiniers. Le dernier, le plus grand, est découpé en une dizaine de grandes parcelles (A sur Figure 2). Il existerait depuis près d'une centaine d'années, ce qui en fait le plus ancien site de jardins familiaux de Magny. Dans les jardins familiaux, les jardiniers sont tous locataires et doivent respecter les règles collectives. Celles-ci sont édictées oralement par les gestionnaires des deux sites visités à Arthieul. Aux Jardins de Vernouval, les jardiniers doivent signer le règlement intérieur de l'association.
- Les jardins en gestion individuelle peuvent être « isolés » ou « agglomérés ». Ceux-ci, et bien que leur physionomie les apparente à des jardins familiaux, n'ont pas de fonctionnement collectif, du fait du morcellement de la propriété. Cette caractéristique foncière nous incite à nous détacher du seul critère de l'apparence pour les distinguer des jardins familiaux, tels qu'on les définit le plus souvent depuis une vingtaine d'années⁷. On trouve ces jardins « agglomérés » principalement le long de la rivière Aubette, dans le quartier de Blamécourt (C sur Figure 2) et dans le secteur de la Rosière (B sur Figure 2). Ces deux secteurs totalisent une dizaine de vastes parcelles cultivées. Les statuts des jardiniers y sont de deux sortes : jardiniers-propriétaires et jardiniers-bénéficiaires, c'est-à-dire qui disposent gratuitement ou presque du terrain grâce à une entente avec un propriétaire qui ne le cultive pas ou plus lui-même. Ce système d'entraide assure au propriétaire, souvent âgé, un entretien à moindres frais.

Les jardins isolés ont un fonctionnement similaire, mais ne jouxtent pas d'autres parcelles de potagers.

Il existe une corrélation entre la distribution spatiale des jardins, leur type, et l'âge des jardiniers. Les jardiniers sont majoritairement retraités. La population enquêtée est donc âgée, voire très âgée. Cependant, elle rajeunit fortement dans les Jardins de Vernouval. Dans les autres jardins familiaux, quelques « jeunes » jardiniers, minoritaires, sont inexpérimentés et comptent sur le soutien d'autres membres présents pour gagner en expérience.

| Stager sur parcelle cadastrale axec mason (1,17 ha) | HODENT | Nom de commune | Nom de quartier | Aubette et affuents | Parcelles cadastrales contenant un potager | Jardins familiaux (1,48 ha) | Jardins familiaux (

Figure 2. Une majorité de jardins potagers « sans maison » relevés dans la commune en 2018

 $Sources: Google\ Earth\ 2018\ ;\ OpenStreetMap\ 2020\ ;\ PLU\ de\ Magny-en-Vexin\ 2007\ ;\ photographies\ des\ auteurs$

Rich, Petit-Berghem, 2020

2.2. Au-delà de la disparition des jardins, des dynamiques multiples

La figure 3 montre l'évolution des surfaces potagères, depuis l'après-guerre jusqu'en 2018. Les relevés rendent compte d'un état instantané à chacune de ces dates. La chronologie ainsi décrite s'attache à dater l'apparition des surfaces de manière relative, c'est-à-dire que nous ne cherchons pas ici à donner l'âge précis des potagers, mais à déterminer si la surface potagère est apparue à un emplacement avant 1950, entre 1951 et 1987 ou entre 1988 et 2018. Il s'agit par-là de mettre à jour la trajectoire propre à chaque espace de jardin potager, et de visualiser les permanences et les impermanences du jardin potager dans l'espace et dans le temps. En vis-à-vis, le tableau 2 reporte des données quantitatives concernant les surfaces sur ces trois périodes. La quantité de mètres carrés cultivés est rapportée successivement à

l'ancienneté du jardin, au zonage du PLU et à la situation rivulaire (potagers en contact avec l'Aubette ou l'un de ses affluents).

En 1950, les nombreux jardins potagers sont présents à la fois à l'intérieur et aux abords immédiats de la ville. Ce paysage vivrier en interaction étroite avec la vie urbaine permet à la population de subvenir à une bonne part de ses besoins, sans en couvrir toutefois la totalité (Vasseur et Waro-Desjardins, 1995). Les relevés de 1987 indiquent que les surfaces potagères se sont réduites de moitié par rapport à 1950. Les jardins vivriers sont en effet gagnés par le développement urbain. Lotissements, immeubles, équipements, infrastructures routières, zones commerciales et d'activités, avalent les espaces autrefois dévolus aux cultures potagères. On note simultanément l'apparition du potager pavillonnaire. En 2018, on voit que les processus d'urbanisation se poursuivent et que les superficies de jardins potagers ont continué à diminuer. Cependant, l'urbanisation n'est pas seule en cause, car les habitants, en changeant leurs pratiques d'approvisionnement et de consommation alimentaires, ont troqué l'autoproduction contre l'achat de produits. Cela se traduit dans l'espace par l'abandon de la pratique du potager au profit du jardin d'agrément et par la multiplication des points de vente de type supermarchés. De nouveaux jardins familiaux apparaissent sur cette dernière période.

Hormis le phénomène de disparition, l'analyse diachronique met en avant quatre dynamiques notables des jardins potagers magnytois. Premièrement, les surfaces potagères déjà cultivées avant 1950 représentent les trois quarts de l'ensemble des jardins observables en 2018, tous les types confondus; elles sont donc largement majoritaires.

Ensuite, le type potager pavillonnaire ne s'est pas ancré durablement dans la commune, contrairement à ce qui a pu être observé dans d'autres terrains franciliens de superficie comparable, mais plus densément peuplés (Darly *et al.*, 2021). Après avoir connu, à partir des années 1950, un développement conséquent avec la diffusion massive de l'habitat pavillonnaire, on n'en relève plus que quelques entités de petite taille en 2018.

Troisièmement, on observe, au tournant du XXI^e siècle, un regain de création de surfaces potagères en gestion collective et, à l'inverse, une diminution des créations de surfaces potagères en gestion individuelle (Tableau 2). S'il reste quantitativement majoritaire en 2018, le jardin en gestion individuelle connaît donc un déclin.

Pour finir, la distribution spatiale des entités laisse penser à un repositionnement des surfaces potagères sur les franges urbaines, alors qu'elles étaient fortement présentes au sein du tissu urbain jusque dans les années 1980. Situées à proximité immédiate des espaces bâtis, les jardins potagers ne perdent pas pour autant le lien avec la ville, tout en côtoyant les cours d'eau (près de la moitié des surfaces potagères sans maison, comprenant les derniers jardins collectifs créés) et les espaces agricoles. Ils participent de ce point de vue à l'interface entre nature, urbain et rural.

40 Bien que drastique, la disparition des jardins potagers ne doit donc pas invisibiliser les autres phénomènes, certes beaucoup plus discrets, que sont d'une part la création de nouveaux lieux de jardinage à chaque période, mise en évidence par des couleurs différentes attribuées aux potagers sur la carte (Figure 3), et d'autre part la diversification des types de jardins en lien avec les mutations urbaines et les mutations socio-écologiques. Aux jardins familiaux et ruraux traditionnels d'avant 1950 se sont en effet ajoutés les jardins potagers pavillonnaires, surtout dans les décennies 1960 et

- 1970, puis de nouvelles formes de jardins collectifs, marquées par l'intervention de l'acteur public et plus de partage entre les jardiniers au sein des espaces.
- Repositionnées dans le fond de vallée, une majorité de ces nouvelles créations de jardins sont en lien étroit avec la rivière, s'inscrivant alors dans la trajectoire d'un paysage hydraulique en reconfiguration. Mais, d'une manière générale, les jardins potagers sont plutôt ignorés par les habitants comme par les élus interrogés, comme nous le voyons dans les deux points suivants.

Tableau 2. Données sur les surfaces de potagers cultivés en 2018 sur des parcelles cadastrales sans maison

	En gestion individuelle (m²)	En gestion collective (m²) (jardins familiaux)	Total (m²)				
Surfaces de potagers sur parcelles cadastrales sans maison en 2018	19 700	14 800	34 500				
> Par période							
Potagers apparus avant 1950	16 050	9 900	25 950				
Potagers apparus entre 19850 et 1987	12 800	0	1 280				
Potagers apparus entre 1987 et 2018	1 500	4 900	6 400				
> Par répartition spatiale							
Potagers en Zones N et A*	12 500	12 030	24 530				
Potagers en bord de cours d'eau	11 500	4 900	16 400				

^{*} Zones de PLU 2007 Magny-en-Vexin; N = naturelle; A = agricole

Sources : IGN BD ORTHO 1946, 1947, 1987, 2018 ; Google Earth 2018 ; plan de zonage de du PLU Magnyen-Vexin 2007 Rich, 2020

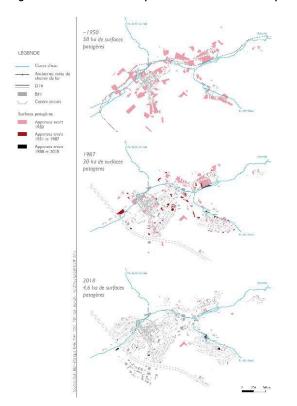


Figure 3. Permanence et impermanence des surfaces potagères entre 1950 et 2018

Sources : IGN BD historique 1946, 1947, 1950, 1987 ; IGN BD ORTHO 2018 ; Google Earth 2018 Rich, 2020

2.3. Les jardins potagers comme espaces témoins d'un paysage hydraulique oublié

- Nous avons vu qu'une majorité de jardins existaient avant 1950. À l'examen du cadastre napoléonien, on peut supposer que certains jardins « agglomérés » de Blamécourt et de la Rosière, situés en bord d'Aubette, étaient déjà présents en 1819, date d'établissement du cadastre⁸. S'il a été remanié, le découpage actuel des parcelles cadastrales est en effet proche de celui que l'on peut observer sur le cadastre napoléonien. Dans ces deux secteurs, l'état de section, daté de 1820 pour Blamécourt et 1823 pour la Rosière, mentionne la présence de jardins, alternant avec prés et quelques terres labourées. Ces deux exemples laissent penser que les jardins potagers constituent ponctuellement une part substantielle de la trame urbaine ancienne de Magny.
- Dans les jardins de Blamécourt, le découpage séculaire du parcellaire est hérité d'une organisation socio-spatiale complexe optimisée pour assurer la subsistance de l'ancien village. Les vieilles fontaines maçonnées, la canalisation d'un petit affluent de l'Aubette, les puits à mi-pente, la présence d'un lavoir et surtout le système de sentes, garantissant à chaque jardin l'accès à la rivière, façonnent un micro-paysage hydraulique qui traduit la longue histoire de l'appropriation de l'espace par le jardinage habitant (Figure 4). Depuis une dizaine d'années, des conflits inextricables impliquant plusieurs propriétaires dans des procès, entravent ce droit. L'espace s'enfriche alors que certains jardiniers, par crainte de se faire spolier ou par dépit, abandonnent tout ou partie de l'entretien de leur terrain. D'autres se voient privés

- d'eau du fait de la condamnation abusive de sentes. Des arrangements peuvent alors exister avec les parcelles voisines « alliées », mais ces solutions restent précaires.
- Ces jardins sont associés à l'histoire du paysage hydraulique. Autrefois le produit d'une organisation socio-économique autour du partage de l'eau, les paysages de la vallée se sont fortement transformés au cours du xxº siècle à la suite de l'érosion des usages de l'Aubette. Les cours d'eau ne sont plus dès lors perçus comme des ressources et sont relégués dans les marges du territoire, faisant du fond de vallée un espace naturel disqualifié en périphérie urbaine (Rich et Petit-Berghem, 2022). S'ils ont laissé un patrimoine paysager important, à l'image des infrastructures associées au système des moulins, il ne reste souvent des composantes actives de ces usages que les pratiques potagères habitantes, lesquelles transmettent une relation vivante entre habitants-jardiniers et cours d'eau.
- Dans le contexte actuel, où les sécheresses se font de plus en plus fréquentes, les jardiniers qui ont un accès à l'Aubette ont conscience de la « chance » qu'ils ont de disposer directement de la ressource en eau. À l'inverse, les jardins potagers éloignés des cours d'eau souffrent de plus en plus du stress hydrique, lequel s'avère particulièrement sévère pour ceux qui sont localisés sur les pentes calcaires, qui ne retiennent pas l'eau (Figure 4). Pour y faire face, les jardiniers mettent en place des stratégies diverses, allant de la multiplication des dispositifs de récupération d'eaux pluviales en passant par l'expérimentation de nouvelles pratiques culturales écologiques jusqu'à la livraison de bidons d'eau. Dans ces conditions difficiles, qui constituent désormais une nouvelle « normalité », il est à présager que l'Aubette gagne en importance, dans les années à venir, pour le maintien des pratiques jardinières et potagères dans la vallée urbanisée de Magny.

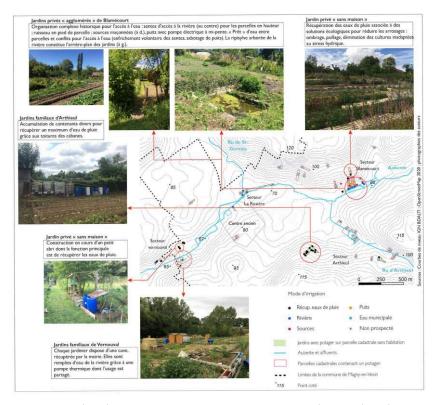


Figure 4. Relations entre l'eau, les pratiques jardinières et les formes de jardins

Sources : Courbes de niveaux IGN BD ALTI OPENSTREETMAP 2020 ; photographies des auteurs Rich, 2022

2.4. Une participation à l'histoire locale mal identifiée

- Localisés à l'interface de l'urbain, du rural (proximité des grands champs agricoles et de prés pâturés) et de la nature (proximité de la rivière), les jardins potagers magnytois contribuent à caractériser les paysages de lisière entre ville et « campagne ». La plupart sont desservis par des chemins agricoles, des sentiers et des voies aménagées pour la promenade. Ainsi en va-t-il du « jardin de Michel », désigné ainsi affectivement par ceux qui se rendent aux confins de la ville par le GR11, le long duquel les cultures potagères du vieux jardinier se mélangent à la campagne vexinoise (Figure 5), ou encore des anciens jardins « agglomérés » accessibles depuis des chemins balisés en petite randonnée (PR). Ils sont ainsi en interaction forte avec les promeneurs, et participent à l'expérience du paysage rural vécue par les populations.
- En outre, certains jardins sont protégés derrière des enceintes murées. Deux croquis réalisés sur le terrain (Figure 6) rendent compte de la manière dont l'enceinte murée marque fortement la physionomie de l'espace. Ces murs de clôture en moellons calcaires et silex participent au « patrimoine de proximité » vernaculaire (L'Institut Paris région, 2020), contribuant à la qualité et à l'identité des paysages entre urbain et rural, hérités de traditions rurales, des villes et villages du Vexin français. Ainsi, les jardiniers participent à l'entretien d'un paysage patrimonial et amène entre ville et campagne par le biais de la culture de potagers.
- 48 Ces jardins murés, isolés des regards extérieurs, demeurent partiellement ou totalement invisibles pour les passants. Sans porosité, l'interface du jardin potager avec

les habitants se résume au seuil opaque entre jardin et espace public. Ils assurent une fonction esthétique, mais le lien social s'en trouve fortement réduit. La discrétion de ces jardins ne suffit pas à expliquer l'ignorance dont ils sont l'objet. D'une manière générale, les jardins anciens, insérés de longue date dans la trame urbaine de Magny, sont peu considérés par les personnes interrogées. Une élue a assimilé les jardins de Blamécourt à « de mauvaises herbes » tandis qu'un ancien adjoint aux travaux affirme qu'« il n'y a pas grand-chose à dire » sur le jardinage à Magny. Une conseillère municipale estime que de toute manière « Magny n'est pas reconnu pour ses jardins ». Fatalistes, les jardiniers cultivant un potager individuel ont tendance à penser que « plus personne ne veut jardiner » et que les jardins, tout comme les jardiniers, avec la somme de savoirs et de savoir-faire qu'ils détiennent, disparaissent.

- 49 En cause, le mode de gestion individuel sur terrain privé, hérité d'un paysage productif de subsistance aujourd'hui révoqué. Ce type de jardin est en effet beaucoup plus sujet à l'abandon localisé de parcelles, générant des friches, que les jardins familiaux, où ce phénomène est sous contrôle. Pour un aspirant jardinier, la stratégie d'accès à l'un de ces terrains est plus complexe ; elle suppose de connaître un propriétaire, souvent très âgé, et d'entrer en négociation avec lui.
- 50 En revanche, dès leur création en 2017, les Jardins de Vernouval ont été immédiatement bien identifiés. Dénommés « nouveaux jardins » ou « jardins de la mairie », ils symbolisent un renouveau, un « retour » du jardinage d'autoproduction dans la commune. Il semble que l'implication de la municipalité agisse comme un marqueur spatial et symbolique fort, s'incarnant dans une physionomie homogène, associée aux représentations classiques des jardins familiaux et imposée par la charte que s'engage à signer le jardinier quand il loue un lot de culture.
- Restituer chaque type de jardin dans une trajectoire singulière a permis d'identifier leur lien fort avec l'histoire de Magny-en-Vexin. Nous avons en particulier mis à jour une spécificité typologique, les jardins potagers que nous avons nommés « agglomérés », sur des terrains dont la mise en culture remonte parfois jusqu'au cadastre napoléonien, soit bien avant la naissance des jardins familiaux à la fin du xixe siècle. En raccrochant de la sorte les jardins potagers cultivés par les habitants à un patrimoine de proximité entre urbain, nature et rural, on peut dire que les habitants-jardiniers sont détenteurs et passeurs d'une histoire. C'est sur cette culture habitante locale et discrète, à la fois alimentaire et environnementale, que s'appuie la démarche de médiation paysagère, avec pour but de la valoriser localement et surtout de la renforcer et de la développer.

Figure 5. Des jardins entre ville et campagne



Le lang du GR I I, le jardin de Michel, à droite, bien connu des habitués qui se promènent sur le sentier, se mélange à l'ambiance de campagne environnante.

Source: Rich, 2020

Figure 6. L'insertion paysagère des jardins potagers murés à Magny





Des jardins potagers protégés derrière des murets anciens en pierre. En haut, l'enceinte semi-ouverte des jardins familiaux sur le terrain privé d'un agriculteur retraité dans le quartier du Vieil-Arthieul. En bas, une enceinte de potager individuel complètement fermée au bord du GR II à la sortie de la ville. Croquis réalisés sur le terrain.

Source: Rich, 2020

3. Concevoir une médiation par le paysage autour de l'autoproduction et du jardin potager répondant aux orientations du PNR ?

3.1. Un « patrimoine jardiné » comme levier d'implication des habitants-jardiniers dans les enjeux de la transition alimentaire

La démarche d'historicisation du jardinage habitant entreprise dans le cadre de cette réflexion ne vise pas à fixer les critères de valeur d'un type de jardin potager habitant patrimonial, selon une vision essentiellement conservatrice de l'Histoire. Elle soulève en revanche des questions autour du maintien durable des jardins potagers dans l'espace, de la transmission des savoirs et des lieux (Rich et Petit-Berghem, op. cit.); elle interroge les enjeux de l'autoproduction alimentaire en termes d'ancrage dans le territoire. Sur le plan des pratiques culturales, cette problématique rejoint les préoccupations des PNR en matière de protection et de gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager. Dans ce cadre, le soutien aux jardins potagers vise le maintien et la transmission des savoirs et savoir-faire de la biodiversité cultivée favorisant de nouvelles formes d'ancrage qui transcendent l'urbain et le rural (Durandard et Delfosse, 2021).

D'un point de vue spatial et paysager, l'enjeu à Magny est double. D'une part, l'abandon des jardins a pour conséquence la multiplication des friches, contribuant à la fermeture et à la dépréciation des paysages, surtout dans le fond de vallée. D'un autre côté, on a vu que la rupture des processus de transmission des savoirs et savoir-faire culturaux traditionnels avait pour conséquence d'inhiber l'engagement d'habitants inexpérimentés dans la culture d'un potager, malgré un désir latent qui, à Magny, s'est révélé, et a pu se concrétiser, à l'occasion de la création des Jardins de Vernouval, sur une initiative de la municipalité.

La difficulté pour les néophytes d'accéder aux savoirs jardiniers agit alors peut-être comme un frein à la création de nouveaux jardins potagers. Dans ces conditions, l'effacement des jardins dans le paysage ne résulte plus seulement, aujourd'hui, du désintérêt supposé croissant des populations pour le jardinage, mais s'expliquerait par les obstacles que rencontrent les processus de renouvellement des populations de jardiniers, par manque de fluidité des rapports de transmission. Les conditions de reproduction des pratiques jardinières habitantes dans le territoire représentent alors un enjeu d'avenir pour la préservation et la gestion de la biodiversité cultivée vexinoise.

Une médiation par le paysage permet d'amorcer un premier dialogue collectif autour de la question de l'autoproduction alimentaire et du jardin potager à partir de son rapport au temps et à l'histoire. Briffaud et Davasse (2018) ont montré, dans le cas des paysages énergétiques, l'intérêt de convoquer l'histoire pour accompagner et faciliter les processus de transition. Ils plaident en faveur d'une approche historique pour activer la capacité de médiation des paysages. De leurs recherches ressort l'idée que, dès lors qu'elle est entretenue par les habitants, la mémoire locale des paysages peut être transformée en un outil de médiation grâce au sentiment d'appartenance à une histoire commune qu'elle peut susciter auprès des populations.

- Dans cette perspective, les données cartographiques diachroniques ainsi que celles de l'enquête de terrain sont réinterprétées sous forme de trois blocs-diagrammes qui figurent une mise en récit de la trajectoire du paysage alimentaire de la vallée de l'Aubette (Figure 7). Grâce à la vision en trois dimensions qu'il propose, le bloc-diagramme est connu pour faciliter le dialogue à propos du paysage (Michelin, 2000). Cela en fait un outil particulièrement approprié pour enclencher une discussion en lien avec les enjeux du jardin potager et de l'autoproduction dans le territoire. La Figure 7 confronte les représentations paysagères avec les propos des jardiniers et des élus, recueillis au cours des enquêtes de terrain et choisis pour leur capacité à rendre compte de la complexité des perceptions des dynamiques jardinières, parfois contradictoires. L'intérêt d'associer des verbatims aux représentations graphiques est d'une part d'offrir un fil conducteur pour les échanges des ateliers collectifs, d'autre part de guider et donc de faciliter la lecture de visuels qui peuvent parfois être un peu complexes pour certains publics peu habitués à les manipuler. Ils reflètent des représentations actuelles du jardinage pouvant infléchir son devenir.
- L'appropriation de la trajectoire du paysage alimentaire peut aussi être stimulée par des représentations graphiques mettant en question les conditions matérielles actuelles de la pratique du jardinage potager. Dans cette perspective, nous explorons, dans la sous-partie suivante, le potentiel d'un bloc-diagramme à interroger une problématique environnementale cruciale, celle de l'eau et de son partage.

Val longtemps qu'ils sont là ces jardins, particular des petagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins, particular des petagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins, particular des petagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins, très, très longtemps la moyenne d'âge des personnes dons les jardins, particular des petagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins, très, très longtemps la moyenne d'âge des personnes dons les jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins, très, très longtemps la moyenne d'âge des personnes dons les jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont là ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont la ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont la ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont la ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils sont la ces jardins potagères

Ya longtemps qu'ils p

Figure 7. Une représentation de la trajectoire d'évolution des jardins potagers pour questionner collectivement les perceptions des acteurs au cours d'un atelier de médiation paysagère

Sources : IGN BD ORTHO historique 1946, 1947, 1950, 1987 ; Google Earth 2020 ; OpenStreetMap 2022 Rich, 2022

3.2. Une médiation par le paysage qui s'appuie sur le jardin potager pour sensibiliser aux questions environnementales en lien avec l'alimentation

Les lieux et les pratiques de jardinage sont encouragés par les PNR dans les actions de médiation dirigées vers l'éducation à l'environnement, pour leur capacité à sensibiliser à l'écologie, à la nature à travers les enjeux socio-environnementaux de l'alimentation. Ils s'inscrivent dans des préoccupations environnementales comme le développement des circuits courts de production et de consommation alimentaires, ou encore la gestion et la préservation des ressources naturelles (au premier rang desquelles figurent l'eau et le sol, soit la préservation de terres de qualité), et de la biodiversité en lien avec les cultures jardinières (plantes mellifères, animaux et auxiliaires des jardins...). En contribuant à la transmission de paysages alimentaires vernaculaires, notamment par la transmission d'une culture culinaire et de savoir-faire potagers locaux, les jardins potagers répondent en outre à la problématique paysagère, chère aux PNR. Dans les espaces urbains et périurbains, le rôle du jardin peut être pris en compte dans la séquestration du carbone.

Une représentation telle que la figure 8 montre un exemple susceptible d'impliquer les habitants-jardiniers dans une discussion collective et transversale autour de la gestion de la ressource en eau et de son partage, notamment la part dédiée à l'irrigation des cultures. D'autres thèmes abordant les questions environnementales en lien avec l'alimentation pourront aussi être traités, les ateliers de médiation permettant de discuter et de prendre conscience de leur dimension collective.

Le rapprochement entre les jardins potagers et la rivière préfigure peut-être un futur paysage hydraulique d'autoproduction pour s'adapter au changement climatique, dont il s'agit d'anticiper collectivement des scénarios d'évolution. Le bloc-diagramme de la figure 8 spatialise les pratiques et paroles d'habitants, resituées dans une matérialité topographique et constituant alors un « récit ouvert », à la manière de la méthode des transects (Pousin *et al.*, 2016). Cette mise en récit de l'eau et des jardins potagers permet de mettre en discussion une problématique d'avenir, celle de l'accès et du partage de la ressource en eau dans un contexte de multiplication des sécheresses. Ces enjeux concernent un grand nombre d'acteurs et posent la question de la qualité des rivières et celle des conflits d'usage. En effet la proximité des routes et des zones urbaines, mais aussi celle de l'agriculture intensive peuvent engendrer des pollutions.

Il s'agit d'ouvrir une réflexion collective et prospective, incluant notamment élus et agriculteurs, sur les pratiques d'irrigation. Les jardins potagers seront-ils relocalisés près de la rivière? Quels potentiels conflits d'usage quant à l'accès, au partage et à la qualité de la ressource en eau? Peut-on envisager de réactiver une trame jardinée ancienne, pensée en lien étroit avec la rivière dont elle contribue à renouveler le paysage? Les discussions et controverses associées à ces questions peuvent déboucher sur la coconstruction de scénarios d'évolution en lien avec une histoire locale que les habitants peuvent s'approprier.

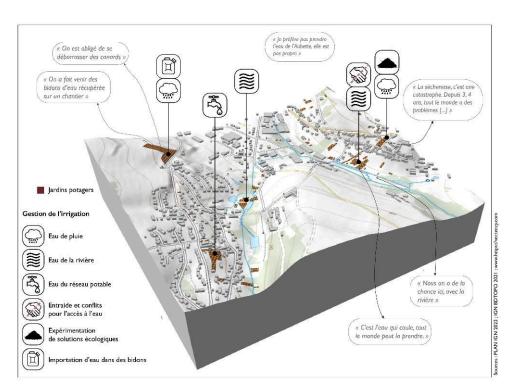


Figure 8. Un bloc-diagramme susceptible de pouvoir impliquer les habitants-jardiniers dans une réflexion environnementale sur les enjeux de l'eau au jardin, dans le cadre d'un atelier de médiation paysagère

Sources: Plan IGN 2022; IGN BD TOPO 2021; https://vecteezy.com Rich, 2022

- En raison du degré de technicité que requiert sa réalisation, le bloc-diagramme est toutefois limité dans sa capacité à faire participer le public (Davodeau et Toublanc, 2010). Pour une appropriation plus poussée des enjeux de l'alimentation et de l'autoproduction par les habitants, il nous paraît intéressant d'envisager un dispositif du type observatoire photographique des jardins potagers. Il s'agit de monter un atelier de photographie participatif, selon la méthode de référence qu'a expérimentée Yves Michelin avec des habitants de la montagne thiernoise (Michelin, 1998). En leur proposant de se prêter au jeu de la photographie, les jardiniers sont mobilisés autour de la dimension vécue des jardins, pour enclencher une reconnaissance affective des paysages (Benages-Albert et Bonin, 2013) alimentaires jardinés. Parler de soi sans utiliser le langage par les mots a pour vertu de faciliter l'expression des publics peu habitués à prendre la parole. La photographie est un moyen d'expression relativement démocratique qui sert de voie d'expression à des personnes qui n'en ont pas forcément l'habitude.
- L'atelier photographique aurait pour but de rendre visibles, de manière nécessairement partielle, fragmentée, des processus en cours affectant les jardins, de natures diverses : écologiques, esthétiques, sociales, d'usage... Ces fragments visuels peuvent être ensuite compilés et analysés afin de dégager, par le croisement des clichés photographiques de chacun des participants, des problématiques récurrentes rencontrées par les jardiniers. Il s'agit finalement d'obtenir une image évolutive du paysage alimentaire d'autoproduction afin de pouvoir anticiper des tendances préoccupantes et orienter l'aménagement futur. De ce point de vue, ce dispositif de participation habitante

pourrait venir enrichir les Observatoires photographiques des paysages. Cet outil, dont se sont dotés les PNR dès les années 1990 pour opérer un suivi des mutations du territoire à travers les transformations des paysages, ne cesse d'évoluer, notamment afin de s'adapter au « paradigme de médiation » et à l'exigence de participation (Bertho et Pousin, 2016).

L'exemple du bloc-diagramme peut par la suite évoluer vers un support recensant les pratiques écologiques ou de sobriété expérimentées. Il s'agit moins de réaliser un catalogue des bonnes pratiques qu'une « encyclopédie jardinière » locale. Dans une perspective de résilience des territoires et des pratiques de jardinage, elles préfigurent peut-être déjà les paysages de la transition. Pour que de tels paysages adviennent et soient reconnus par tous, encore faut-il qu'une valeur soit accordée à l'action habitante productive. Il importe alors de donner au jardin potager, à travers les questions de l'alimentation, une place dans la reconstruction du lien urbain-rural.

3.3. La médiation paysagère pour une reconstruction plus démocratique du lien urbain-rural ?

- Face à des enjeux économiques, écologiques et sociaux d'envergure, qui poussent les territoires vers des démarches de planification complexes tentant de concilier des problématiques à la fois locales et globales, l'action portée par la pratique ordinaire du jardin potager privé peut apparaître en décalage d'échelle tant spatiale que temporelle. Sur ce point, Nahmías et Le Caro constatent que le jardin potager rencontre peu de reconnaissance de la part du monde agricole professionnel comme des administrations (Nahmías et Le Caro, 2012). La prise en compte des enjeux du potager privé dans les projets d'aménagement des territoires alimentaires bute alors sur des caractéristiques inhérentes à l'objet jardin : sa petite taille, le caractère le plus souvent familial de la parcelle jardinée, et la dimension non marchande de sa production. S'il est admis que le jardin potager privé « propose une alternative citoyenne ancrée dans le proche et le quotidien » (Boulianne et Proteau, 2022), il est encore conceptuellement difficile d'engager celui-ci dans les modalités d'une action publique territoriale cherchant à répondre à des crises d'ampleur planétaire.
- À travers la non-prise en compte des enjeux de territorialisation du jardinage habitant, c'est pourtant le traitement des espaces urbanisés des petites villes, en tant que lieux potentiellement à la fois nourriciers et mobilisateurs, que néglige le PAT du PNR du Vexin français. La reconstruction du lien agricole urbain-rural ne passe pourtant pas uniquement par le rapprochement entre l'agglomération parisienne et le territoire rural du Parc. Il se joue aussi entre les petites villes, bourgs et villages du Vexin et l'agriculture qui les environne. Ici la question de l'alimentation remet en question l'opposition traditionnelle entre ville et campagne. Ramenée aux frontières de l'agglomération, la dialectique urbain-rural apparaît rigide dans les représentations qu'elle impose, opposant une métropole urbaine dense à un arrière-pays dépeuplé. Un tel paradigme empêche de conceptualiser un système alimentaire véritablement territorialisé, c'est-à-dire qui prenne en compte l'ensemble des acteurs qui agissent autour des pratiques de production, de consommation et d'approvisionnement, façonnant des stratégies alimentaires diverses qui ne se réduisent pas aux circuits courts de l'agriculture marchande à destination des grands centres urbains.

- « Territoires de projet et d'innovation » (Delfosse et Poulot, 2022), les PNR ont de ce point de vue un rôle important à jouer, notamment en tant que « laboratoires de la transition agricole et alimentaire » (FPNRF, 2020). Le PAT du PNR du Livradois-Forez avec le Grand-Clermont adopte un tel positionnement, étant le seul à avoir créé un groupe de travail : jardins et autoproduction alimentaire. Celui-ci associe des chercheurs et des acteurs implantés dans le territoire pour donner les moyens de « faire du jardin un levier du développement de l'autonomie alimentaire et du changement de pratiques autour de l'alimentation ». L'objectif est de tirer parti de la « capacité d'intégration » de l'objet jardin (Lardon et al., 2020), dans la mesure où celui-ci a le potentiel de fédérer bien audelà de ses limites. Il s'agirait « de partir des jardiniers potagers privés pour construire la chaîne jusqu'aux agriculteurs conventionnels, en s'appuyant sur les organismes hybrides locaux » dans le but d'« assurer le changement en impulsant et accompagnant les initiatives individuelles et collectives locales dans une perspective de développement territorial global [...] » (ibid.).
- Nahmías et Le Caro proposent l'idée d'un « continuum de centre à périphérie », du potager privé à l'agriculture périurbaine professionnelle en passant par les jardins collectifs occupant les interstices urbains. Ils invitent en ce sens à « construire des politiques qui valorisent toutes les dimensions du lien agri-urbain et ne se cantonnent ni à la promotion des circuits courts ni à la protection quantitative de l'espace cultivable » (Nahmías et Le Caro, 2012). Pour y parvenir, encore faut-il remédier à « l'invisibilité cartographique et statistique » (Darly, 2018) qui caractérise les jardins potagers individuels, alors que leur prise en compte dans l'espace ouvert de la métropole apparaît comme « un élément essentiel d'une gouvernance urbaine de l'alimentation qui se donnerait pour objectif la réduction des inégalités d'accès à la production urbaine » (ibid.).
- La médiation par le paysage constituerait en ce sens une modalité de gouvernance territoriale (Khettab, 2022) introduisant le citoyen-jardinier dans la coconstruction d'un « récit paysager commun » (ibid.) thématisé autour des questions de l'alimentation, et ce, en particulier sur les franges des villes, où coexistent, au contact de l'agriculture professionnelle, une diversité de formes de lieux jardinés par les habitants (Douence et Laplace-Treyture, 2015). Une telle démarche suppose le rôle actif des institutions locales, pour qui le défi est de combler le peu de représentations des fonctions et du rôle des jardins collectifs dans le quotidien d'un quartier (Denef, 2005), ce qui suppose aussi qu'elles développent et déploient des outils pour que les habitants soient en capacité de s'approprier les enjeux de l'alimentation. De ce point de vue, les espaces urbains et périurbains occupés par des activités potagères habitantes pourraient constituer des leviers de participation des habitants aux enjeux socioenvironnementaux d'envergure, dont le traitement ne peut faire l'impasse sur le dialogue démocratique.

Conclusion

Les jardins potagers sont des lieux de production alimentaire à part entière qui peinent pourtant à être associés à des projets de territoire pour une alimentation durable. L'un des enjeux est alors d'activer des leviers d'appropriation de la question alimentaire par les habitants afin d'incorporer l'autoproduction dans un système alimentaire territorialisé.

- À partir d'une analyse cartographique diachronique et d'une enquête de terrain, cette contribution a eu pour objectif de concevoir des dispositifs pour une médiation par le paysage dans la petite ville de Magny-en-Vexin. La finalité de la démarche est de constituer un outil utile aux acteurs institutionnels locaux afin de mieux intégrer la population locale et les jardins potagers aux transformations des paysages alimentaires qui surviennent dans un contexte de réorganisation des filières agricoles dans le territoire, notamment à travers la mise en place d'un PAT en partenariat avec la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.
- L'approche socio-spatiale et diachronique des jardins potagers menée à l'échelle de la commune a permis de mettre en lumière l'existence d'un paysage alimentaire d'autoproduction qui n'a cessé d'évoluer, au gré des mutations urbaines et des mutations socio-écologiques. En s'inscrivant dans une histoire collective ancrée dans le territoire, en lien notamment avec la rivière, la trame jardinée urbaine n'apparaît plus comme un agglomérat d'objets isolés, mais comme un support d'appropriation des enjeux de l'alimentation et de projection de l'action habitante dans l'espace et dans le temps du territoire.
- Dans cette perspective, les représentations paysagères tirées de l'analyse doivent maintenant être affinées et testées auprès des acteurs, habitants-jardiniers, agriculteurs, élus et acteurs institutionnels locaux. Il peut alors naître des discussions, bien que cela soit difficile à dire à l'avance, des pistes de réflexion pour un projet de territoire recomposant les liens entre ville et agriculture, urbain et rural. Se pose alors la question de l'entrée en opérationnalité de cette démarche, de sa diffusion et de sa communication, sachant qu'elle ne peut voir le jour que dans une collaboration étroite entre chercheurs, paysagistes et acteurs institutionnels.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles

Benages-Albert M., Bonin S., 2013, « Le rapport au paysage ordinaire. Approche par les pratiques des espaces de proximité », *Projets de paysage*, n° 9, https://doi.org/10.4000/paysage.12077.

Bertho R., Pousin F., 2016, « L'observatoire photographique du paysage du PNR des Vosges du Nord : de l'œuvre à l'action », *Projets de paysage*, n° 15, https://doi.org/10.4000/paysage.7267.

Boulianne M., Després C., Mundler P., Parent G., Provencher V., 2021, « Une approche territorialisée du système alimentaire : le cas de la région de Québec », *Canadian Food Studies/La Revue canadienne des études sur l'alimentation*, vol. 8, n° 1, https://doi.org/10.15353/cfs-rcea.v8i1.453.

Boulianne M., Proteau J., 2022, « Les potagers domestiques québécois : du jardin archétypal au jardin pluriversel », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 17, n° 2, p. 617-656, https://doi.org/10.7202/1092783ar.

Briffaud S., Davasse B., 2018, « Pourquoi et comment mettre l'énergie en paysage ? », *Urbanisme*, hors-série n° 64, p. 52-53, https://shs.hal.science/halshs-01989667/document.

Buyck J., Meyfroidt A., 2020, « Explorer les paysages alimentaires pour régénérer la fabrique agriurbaine », *Territoire en mouvement*, n° 44-45, https://doi.org/10.4000/tem.6071.

Darly S., 2018, « Ni vus ni (re)connus. Les potagers pavillonnaires dans les représentations des espaces ouverts de la métropole », colloque *Les espaces ouverts dans les transformations des villes méditerranéennes : représentations, usages et normes*, 24 et 25 septembre 2018, École française de Rome.

Darly S., Feuillet T., Laforêt C., 2021, « Home Gardening and the Social Divide of Suburban Space: Methodological Proposal for the Spatial Analysis of a Social Practice in the Greater Paris Urban Area », *Sustainability*, vol. 13, n° 6, https://doi.org/10.3390/su13063243.

Davodeau H., Toublanc M., 2010, « Le paysage outil, les outils du paysage », colloque *Co-construction ou construction en commun d'objectifs collectifs*, octobre 2010, Montpellier, p. 375-391.

Delfosse C., Poulot M., 2022, « Les PNR, territoires de projets et d'innovations. Une expérience d'aménagement qui s'inscrit dans la durée », *Pour*, vol. 243, n° 2, p. 149-169.

Denef J., 2005, « Le paysage, outil de médiation du projet territorial : comment les jardins prennent leur place dans le renouvellement urbain », 3th International Conference of Territorial Intelligence « Territory, wellbeing and social inclusion » REIT, 19-21 octobre 2005, Liège.

Douence H., Laplace-Treyture D., 2015, « Les franges urbaines d'une ville moyenne : un paysage à cultiver ? », *Projets de paysage*, n° 13, https://doi.org/10.4000/paysage.10261.

Durandard C., Delfosse C., 2021, « Les médiations jardinières, espaces d'expression et de négociation au cœur de la recomposition des territoires ruraux », *Pour*, vol. 239, n° 1, p. 219-232, https://doi.org/10.3917/pour.239.0219.

Fortin M.-J., Sgard A., Franchomme M., 2019, « La gouvernance territoriale du et par le paysage : observations, retours d'expériences, regards critiques », *Développement durable & territoires*, vol. 10, n° 2, https://doi.org/10.4000/developpementdurable.14631.

Ghosh S., 2021, « Urban agriculture potential of home gardens in residential land uses: A case study of regional City of Dubbo, Australia », *Land Use Policy*, vol. 109, article n° 105686.

Glatron S., Granchamp L., 2021, *Militantismes et potagers*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 320 p.

Jehlička P., Daněk P., 2017, « Rendering the Actually Existing Sharing Economy Visible: Home-Grown Food and the Pleasure of Sharing », *Sociologia Ruralis*, vol. 57, n° 3, p. 274-296.

Khettab S., 2022, « La médiation paysagère au prisme de la recherche-action : éléments de réflexion », *Projets de paysage*, n° 26, https://doi.org10.4000/paysage.28273.

Lardon S., Beauseroy O., Lalanne L., 2020, « Les jardins potagers, lieux d'échange et d'apprentissage collectif », Reflets et perspectives de la vie économique, vol. 8, n° 1, p. 35-48.

Luginbühl Y., 2007, « Conclusion », in Berlan-Darqué M., Luginbühl Y., Terrasson D. (dir.), *Paysages : de la connaissance à l'action*, Versailles, Quæ, p. 277-284.

Marie M., 2019, « Estimation de la contribution de la production potagère domestique au système alimentaire local », *VertiqO*, vol. 19, n° 2, https://doi.org/10.4000/vertigo.26215.

Michelin Y., 1998, « Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise », *Cybergeo*, n° 65, https://doi.org/10.4000/cybergeo.5351.

Michelin Y., 2000, « Le bloc-diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs ? Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense (Massif central français) », *Cybergeo*, n° 118, https://doi.org/10.4000/cybergeo.1992.

Michelin Y., Candau J., 2009, *Paysage, outil de médiation*, IVF Institut français de la vigne et du vin, 23 p.

Nahmías P., Le Caro Y., 2012, « Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocité fonctionnelle et diversité des formes spatiales », *Environnement urbain/Urban Environment*, vol. 6, p. 1-16, http://journals.openedition.org/eue/437.

Paddeu F., 2021, Sous les pavés, la terre : agricultures urbaines et résistances dans les métropoles, Paris, Seuil, 439 p.

Paradis S., Lelli L., 2010, « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? », *Développement durable & territoires*, vol. 1, n° 2, https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8548.

Peyrat R., 2022, « Jardins potagers dans le Massif central, entre valorisation et aménagement du cadre de vie, vecteurs de résilience alimentaire », *Géoconfluences*, mars, https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/jardins-potagers-massif-central.

Pousin F., Marco A., Bertaudière-Montès V., Barthélemy C., Tixier N., 2016, « Le transect : outil de dialogue interdisciplinaire et de médiation : le cas du projet d'élargissement de la 3^e voie ferrée de la vallée de l'Huveaune (France) », *VertigO*, hors-série n° 24, https://doi.org/10.4000/vertigo. 17372.

Rich F., 2020, *Trajectoire d'une vallée jardinée*: quand les jardins potagers rencontrent l'Aubette de Magny, mémoire de master 2, Versailles, École nationale supérieure de paysage, 157 p.

Rich F., Petit-BerghemY., 2022, « Le jardinage-habitant et la transition écologique des petites villes sous influence métropolitaine : le cas de Magny-en-Vexin, Île-de-France, France », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 17, n° 2, p. 415-476, https://doi.org/10.7202/1092779ar.

Scheromm P., 2013, « Les jardins collectifs, entre nature et agriculture », *Métropolitiques*, https://metropolitiques.eu/Les-jardins-collectifs-entre.html.

Taylor J. R., Lovell S. T., 2012, « Mapping public and private spaces of urban agriculture in Chicago through the analysis of high-resolution aerial images in Google Earth », Landscape and Urban Planning, vol. 108, n° 1, p. 57-70.

Toublanc M., Poulot M., 2017, « Les territoires agriurbains en Île-de-France : entre paysage ordinaire, paysage agricole et paysage alimentaire ? », *Projets de paysage*, n° 17, https://doi.org/10.4000/paysage.4782.

Vasseur R., Waro-Desjardins F., 1995, *Magny-en-Vexin: des origines à 1914*, Cergy, Éditions du Valhermeil, 426 p.

Sources institutionnelles

FPNRF, 2020, Les Parcs naturels régionaux, territoires d'alimentation responsable et durable. L'apport des projets alimentaires territoriaux, Paris, Fédération des Parcs naturels régionaux de France, 34 p.

L'Institut Paris région, 2020, Parc naturel régional du Vexin français : révision de la charte, diagnostic du territoire, Paris, L'Institut Paris région, 219 p.

PNR du Vexin français, 2020, Évaluation finale de la mise en œuvre de la Charte 2008-2019 du Parc naturel régional du Vexin français, Théméricourt, Maison du Parc, 231 p.

NOTES

- 1. L'autoproduction alimentaire est l'activité qui consiste, pour un individu ou un foyer, à cultiver des végétaux ou à élever des animaux en vue de satisfaire sa propre consommation.
- **2.** Source : « Projet alimentaire territorial Cergy-Pontoise Vexin français, Démarche et enjeux ».
- 3. PLU de Magny-en-Vexin 2007, pièce n° 1, rapport de présentation, p. 10.
- **4.** Popsu-Territoires (Plateforme d'observation des projets stratégiques urbains) est un programme de recherche national et interministériel lancé par le Puca (Plan urbanisme construction architecture).
- 5. Si l'étude cartographique permet de compter le nombre de surfaces potagères identifiées, elle est inapte à renseigner le nombre précis de jardiniers qui les cultivent. Seule une enquête de terrain exhaustive permettrait de savoir le nombre exact d'individus et de foyers impliqués.
- **6.** Le terme « gestion individuelle » est choisi en opposition à « gestion collective ». Ces parcelles sont toutefois souvent jardinées ou du moins fréquentées par une famille, voire des amis, et pas seulement par un individu.
- 7. Nous nous référons ici à la définition faisant consensus, issue de la proposition de loi adoptée le 14 octobre 2003 par le Sénat « Relative aux jardins collectifs », décrivant les jardins familiaux comme prenant place sur un terrain divisé en lots de culture, affecté par les collectivités locales ou une association. Nous ajoutons la possibilité que le gestionnaire soit un particulier.
- 8. Le cadastre napoléonien a été consulté sur le site des archives du Val-d'Oise.

RÉSUMÉS

Les jardins potagers privés sont reconnus pour leur contribution aux systèmes alimentaires. Cependant, les modalités de participation des habitants-jardiniers aux politiques d'aménagement de territoires alimentaires durables demeurent faiblement conceptualisées. À partir du cas de

Magny-en-Vexin (95), cet article propose de définir les contours méthodologiques d'une démarche de médiation par le paysage susceptible d'enrichir les réflexions en cours autour de la mise en place d'un Projet alimentaire territorial porté par le Parc naturel régional du Vexin français. En mobilisant les résultats d'une analyse cartographique diachronique et d'une enquête de terrain, cette contribution montre qu'une meilleure connaissance des pratiques jardinières à l'échelon communal peut être mise au service d'une appropriation des enjeux de l'autoproduction, et plus généralement de l'alimentation par les acteurs locaux, incluant les habitants.

It is now given that home gardens contribute to food systems. However, conditions of participation of the home gardeners in the development policies of sustainable food territories remain poorly conceptualized. Based on the case of Magny-en-Vexin (95), this article aims to define a methodolical approach for a landscape mediation approach likely to enrich the reflections in progress around the implementation of a *Projet alimentaire territorial* supported by the Parc naturel régional du Vexin français. By mobilising the results of a diachronic cartographic analysis and a field survey, this contribution shows that a better knowledge of gardening practices at the communal level can provide keys for an appropriation of the stakes of self-production and, more generally, of food by local actors, including the inhabitants.

INDEX

Keywords: landscape, urban agriculture, landscape mediation, urban planning, community participation, landscape representations, PNR du Vexin français

Mots-clés: jardins potagers, autoproduction, paysage, médiation paysagère, représentations paysagères, PNR du Vexin français

AUTEURS

FLORA RICH

Flora Rich est doctorante en sciences du paysage à l'université Paris-Saclay et rattachée au Laboratoire de recherche en projet de paysage (Larep) de l'École nationale supérieure de paysage (ENSP) de Versailles. Dans le cadre de sa thèse, elle étudie l'évolution des formes de jardins potagers et des pratiques de jardinage habitant, au filtre des mutations urbaines et socio-écologiques.

flora.rich@hotmail.fr

n° Orcid: 0009-0008-5789-5083

YVES PETIT-BERGHEM

Géographe de formation, Yves Petit-Berghem est professeur à l'École nationale supérieure de paysage (ENSP) de Versailles et membre du Laboratoire de recherche en projet de paysage (Larep). Il mène des recherches s'inscrivant dans le champ des sciences du paysage et de l'environnement. Ses travaux portent sur la compréhension des dynamiques paysagères entre nature et société. Appliqués, ils sont orientés en direction des acteurs en charge de l'aménagement et de la gestion opérationnelle des territoires.

y.petitberghem@ecole-paysage.fr

n° Orcid: 0000-0001-7394-5521